

libéralisation des échanges d'un large ensemble de pays, si toutes les parties font les efforts nécessaires en ce sens. Tel est, selon le gouvernement Mulroney, le défi qui se pose au Canada pour la prochaine décennie.

L'Accord canado-américain de libre-échange s'intègre parfaitement à ces priorités. L'Accord constitue la façon la plus efficace de refouler la vague du protectionnisme et de créer un climat qui permette au commerce et aux investissements de croître entre le Canada et le pays qui est, inéluctablement, son principal partenaire commercial. Cette réalisation, en elle-même, contribuera à l'avènement de la libéralisation des échanges dans le reste du monde. L'Accord n'élèvera ni ne maintiendra aucune barrière au commerce avec des pays tiers; au contraire, il encouragera tous les pays à les éliminer.

Il planait un grave danger que la politique commerciale traditionnelle des États-Unis ne se retourne contre le reste du monde et ne cherche à protéger ses intérêts dans un esprit qu'on pourrait désigner sous le nom de "château-fort américain". Au contraire, l'Accord peut aider à galvaniser de façon générale aux États-Unis, au Congrès et ailleurs, le soutien à la libéralisation du commerce et apporter la preuve concrète des avantages découlant de la concertation entre les pays. Il est tout à fait conforme à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et il renforce le respect pour les dispositions et disciplines du GATT - ce qui n'est pas toujours le cas d'autres arrangements bilatéraux. Il a établi des repères dans des domaines comme les marchés publics et les services financiers qui pourraient ouvrir la voie à des progrès dans le cadre de l'Uruguay Round. L'Accord engage les deux parties à oeuvrer en liaison étroite, dans le contexte des négociations multilatérales, afin de trouver des solutions d'application générale dans des domaines tels que l'agriculture et les subventions/droits compensatoires, qui revêtent une importance cruciale pour le succès des NCM.

Il ne suffit pas d'évoquer en paroles ces objectifs. Nous avons besoin de modèles efficaces de la concertation qui peut s'établir à l'échelle mondiale. Telle est, justement, une des possibilités que cet Accord offre, non seulement aux deux pays concernés, mais encore aux quelque quatre-vingts autres pays qui participent avec nous aux négociations commerciales multilatérales.

La conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis ne signifie pas que notre tâche est terminée. Il s'agit plutôt d'une étape dans le processus d'inversion du protectionnisme, d'une contribution au succès d'une nouvelle phase de libéralisation du commerce entre nous et tous nos grands partenaires.